

## **Bourses Crous 2024-2025**

Les demandes de bourses sont à établir auprès du Crous de l'académie du lieu d'études. Vous pouvez faire une simulation par le lien suivant [simulateur.lescrous.fr/](https://simulateur.lescrous.fr/)

La bourse doit être demandée chaque année. Le **Dossier social étudiant (DSE)** doit être saisi en ligne par le lien suivant [Mes services étudiants](#) (rubrique Demande de DSE).

Sélectionner [le Crous du lieu d'études](#) (RENNES si vous dépendez de l'ENSTA Bretagne) et choisir Formation ingénieur – Habilitation Armées (nomenclature spécifique Crous : BAC +)

Sélectionnez votre cursus **2024-2025**

Ingénieur 3ème année BREST ENSTA Bretagne : 1<sup>ère</sup> année à l'école

Ingénieur 4ème année BREST ENSTA Bretagne : 2<sup>ème</sup> année à l'école

Ingénieur 5ème année BREST ENSTA Bretagne : 3<sup>ème</sup> année à l'école.

Pour saisir votre DSE vous devez vous munir des documents suivants :

- l'avis d'imposition ou de non-imposition délivré par les services fiscaux et concernant les revenus perçus en 2022 par vos parents (avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022)
- votre IBAN/BIC (le RIB officiel d'un compte courant avec entête de la banque doit être à votre nom et prénom) - Pas de copie ou capture d'écran
- votre certificat de scolarité 2023-2024 et ceux de vos frères/sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur
- votre numéro INE.

Joindre les documents sous format .pdf, .png ou .jpg exclusivement.

Votre dossier doit être impérativement complet et le plus tôt possible pour réduire les délais de traitement. Après votre saisie du DSE vous recevez un mail de confirmation. Vous devez bien surveiller votre messagerie pour répondre aux demandes éventuelles du Crous concernant des informations ou des pièces complémentaires. Pour le suivi : [Mes services étudiants](#) (rubrique suivi du DSE)

**Validation DSE :**

- notification conditionnelle : c'est une réponse de principe du Crous. Vous la recevez quand votre DSE est complet. Cette notification sera à déposer avant la rentrée\* sur votre espace personnel Aurion
- notification définitive : vous la recevez quand votre inscription à l'école est confirmée (espace personnel Aurion complet) et que l'école a validé votre demande de DSE. Elle doit également être déposée sur Aurion. Cette action permet la mise en paiement de la bourse.

**\*Dates de dépôt des notifications conditionnelles sur votre espace personnel Aurion**

- à partir du 1<sup>er</sup> mars pour les élèves déjà présents à l'école
- à partir du 1<sup>er</sup> août pour les élèves admis sur dossier
- à partir du 22 août pour les nouveaux étudiants FISE 1A

Les versements seront mensuels (10 mois) et commenceront dès le début de l'année scolaire pour les étudiants dont le dossier est complet.

Les boursiers sont exonérés du paiement des droits de scolarité et de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) pour l'année scolaire considérée. Les étudiants exonérés doivent tout de même obtenir l'attestation d'acquiescement de la CVEC (document à déposer sur l'espace personnel Aurion). Lien [CVEC](#)

Si vous avez des questions vous pouvez consulter les questions fréquentes (lien [FAQ](#))

ou vous adresser à Mme CABON (Mail : [marie-pierre.cabon@ensta-bretagne.fr](mailto:marie-pierre.cabon@ensta-bretagne.fr) / ☎ 02 98 34 87 85).

Si besoin vous pouvez contacter le service social du Crous. Pour prendre RDV utilisez le site

[mesrdv.etudiant.gouv.fr](https://mesrdv.etudiant.gouv.fr), dans le menu déroulant choisissez le Crous de Rennes, puis le thème Service social et le lieu Crous Bretagne. Sélectionnez le Pôle Brest (RDV téléphonique ou RDV en présentiel).

Les étudiants suivants ne sont pas concernés par ce dispositif d'aides :

- étudiants en master et mastère spécialisé, étudiants dont la résidence fiscale est dans l'Espace Européen depuis moins de 2 ans, étudiants en césure, en CONTRAT PRO, élèves militaires.